

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1803

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Pouvoirs publics »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Présidence de la République	0	1 000 000
Assemblée nationale	0	0
Sénat	0	0
La Chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
TOTAUX	0	1 000 000
SOLDE	-1 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer 1 000 000 d'euros du programme 501. Présidence de la république.

Le budget alloué à la présidence de la république est augmenté de 2,25 % en 2020 pour atteindre plus de 105 000 000 euros.

Cette augmentation est justifiée par Élysée en raison de nombreux déplacements à l'étranger (G20 en Arabie Saoudite, G7 aux États-Unis, déplacement en Polynésie française, ...).

Pourtant, cette augmentation est difficile à accepter pour de nombreux Français. D'autant plus quand 150 000 euros seront alloués pour Brégançon pour l'aménagement d'une cuisine professionnelle et d'une salle de bain.